

LA PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES

VIVRE SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
QUAND ON A 60 ANS ET PLUS

RAPPORT PETITS FRÈRES DES PAUVRES #9 - OCTOBRE 2024

SYNTHÈSE



PETITS FRÈRES
DES PAUVRES

Non à l'isolement de nos aînés





Le point de vue de Yann Lasnier, délégué général Petits Frères des Pauvres

Voulons-nous que notre société devienne une fabrique de vieux pauvres? C'est évidemment l'inacceptable question que je me pose, que je vous pose.

Car, que ce soient les dernières statistiques publiques sur la pauvreté ou les résultats de notre étude, tous les indicateurs virent au rouge: hausse de la pauvreté des personnes âgées - surtout celles des personnes seules, ressenti d'abandon des 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté surtout dans le monde rural, impact de la solitude,

méconnaissance profonde des aides, complexité pénalisante de la dématérialisation des démarches administratives, hausse globale de la pauvreté des 50-64 ans depuis près de 15 ans, le constat est alarmant!

Qu'est-ce que cela nous enseigne? Que notre société n'arrive plus à contenir et encore moins résorber la pauvreté des aînés les moins privilégiés alors qu'ils font déjà face à un vieillissement parfois dénigré et pour certains, à l'inadaptation de leur habitat et à la perte d'autonomie, et qu'elle propose à celles et ceux qui sont déjà en situation de pauvreté à quelques encablures de la retraite, des perspectives bien sombres. Que donnons-nous à espérer en l'avenir aux 50-64 ans sous le seuil de pauvreté, travailleurs pauvres, chômeurs, personnes au RSA, personnes sans emploi ni retraite quand ils nous témoignent aussi fortement de leurs difficultés au quotidien, de leurs privations, de leur fort sentiment d'abandon au sein de la société?

“ Que donnons-nous à espérer en l'avenir aux 50-64 ans sous le seuil de pauvreté, travailleurs pauvres, chômeurs, personnes au RSA, personnes sans emploi ni retraite, quand ils nous témoignent aussi fortement de leurs difficultés au quotidien, de leurs privations, de leur fort sentiment d'abandon au sein de la société ? ”

Et qu'allons-nous donner à espérer aux générations plus jeunes qui font face à une forte précarisation du travail, c'est un constat de l'Urssaf, aux travailleurs indépendants, avec de nombreux auto-entrepreneurs aux emplois peu rémunérateurs, dont la catégorie connaît une hausse du taux de pauvreté, aux indispensables professionnels, aux professionnelles devrais-je préciser, de l'aide aux personnes en perte d'autonomie qui n'arrivent pas à vivre de leur dur métier alors que notre population vieillissante en a cruellement besoin, à celles et ceux qui peuvent s'inquiéter d'une intelligence artificielle

potentiellement génératrice de suppressions d'emploi?

Le combat contre la pauvreté à tous les âges de la vie et dans toutes ses dimensions, y compris la pauvreté relationnelle, est un investissement prioritaire et indispensable pour garantir la cohésion de notre pays, à toutes les échelles du territoire. J'en appelle d'ailleurs à la responsabilité de nos politiques et

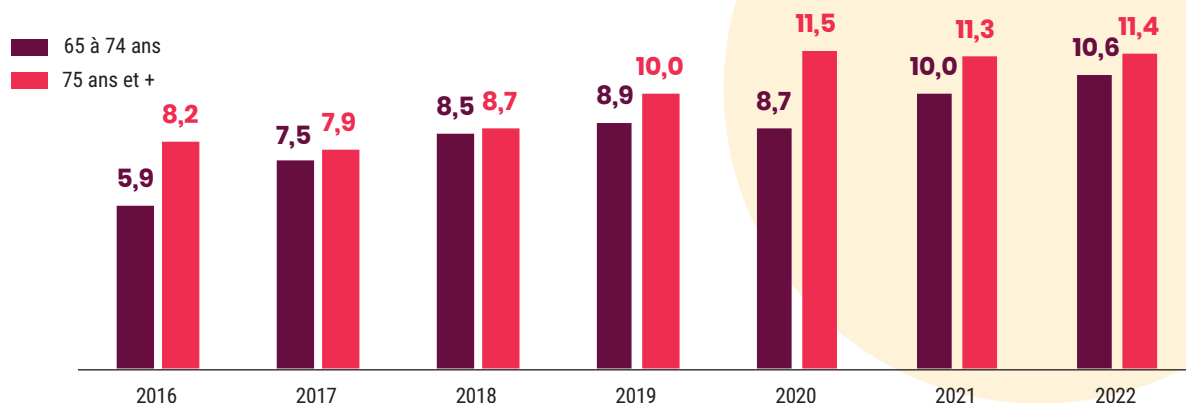
les invite à changer de regard sur la pauvreté, à mettre un terme aux discours stigmatisants car ils conduisent des personnes pauvres dont la seule richesse est de conserver à tout prix leur dignité, à refuser leurs droits pour ne pas être identifiées seulement comme des assisté(e)s, à amplifier des colères sourdes et à mettre à mal la troisième composante de notre devise républicaine, la fraternité - à laquelle les Petits Frères des Pauvres sont farouchement attachés.

PAUVRETÉ

des données à connaître¹

- Le taux de pauvreté est actuellement de **14,4 %** soit **9,1 millions de personnes** qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 1 216 € par mois pour une personne vivant seule et 1 824€ pour un couple sans enfants.
- La pauvreté est multidimensionnelle et il est pertinent de l'analyser avec plusieurs approches : pauvreté matérielle et sociale, budgets de référence, pauvreté subjective, pauvreté relationnelle...
- 13,1 %** de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine en 2023, avec une hausse de la privation pour la consommation de produits protéinés et pour se chauffer correctement.
- En 2019, les prestations sociales non contributives représentaient **19 %** du revenu disponible des ménages modestes et **38 %** de celui des ménages pauvres. La redistribution réduit de 7,6 points le taux de pauvreté.
- 17 %** des Français estiment pouvoir devenir pauvres dans les 5 prochaines années et 20 % se considèrent déjà comme pauvres.
- On estime le nombre de personnes pauvres de 60 ans et plus à environ **2 millions** dont 1,5 million pour les 65 ans et plus.
- Le taux de pauvreté des personnes âgées est en hausse depuis plusieurs années. En 2022, il est de 10,6 % pour les 65-74 ans et de 11,4 % pour les 75 ans et plus.
- La pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante pour celles vivant seules avec un taux, en 2022, de 18,8 % contre 14,4 % pour l'ensemble de la population.
- La pauvreté des personnes âgées touche davantage les femmes.
- En 2024, le minimum vieillesse est inférieur de **16,8 %** au seuil de pauvreté pour une personne seule - soit un différentiel de 204 € - et de 14 % pour un couple sans enfants - soit un différentiel de 254 €.
- Fin 2020, **635 300** personnes bénéficient du minimum vieillesse.
- La pauvreté des 60 ans et plus en perte d'autonomie est plus importante.
- À l'aune de la fragilisation en cours des situations professionnelle et sociale des actifs, l'augmentation de la pauvreté des personnes âgées risque d'augmenter fortement à l'avenir.

Évolution taux de pauvreté des 65 ans et plus de 2016 à 2022 (en %).



1. Sources: Insee et Drees

Les grands enseignements

DE L'ÉTUDE QUANTITATIVE²

Enseignement n°1

Lien social, chauffage, alimentation, santé : 69 % des personnes âgées pauvres ont connu au moins une privation ces douze derniers mois.

Enseignement n°2

31 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté déclarent faire face à des difficultés pour payer les factures du quotidien.

Enseignement n°3

Une personne âgée pauvre sur dix indique ne pas avoir de complémentaire santé, une part qui double auprès de ceux qui touchent moins de 750 € par mois.

Enseignement n°4

55 % des 60 ans et plus en situation de pauvreté estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans.

Enseignement n°5

37 % des personnes âgées pauvres se sentent abandonnées au sein de la société.

Enseignement n°6

La pauvreté est plus durement vécue par les moins de 75 ans, et tout particulièrement par les moins de 65 ans.

Enseignement n°7

Les relations familiales et amicales restent le plus souvent solides, mais pour ceux qui cumulent pauvreté et solitude, c'est une double peine qui fragilise encore plus.

Enseignement n°8

Plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée, mais seulement 31 % d'entre elles souhaitent être accompagnées pour connaître leurs droits.

Enseignement n°9

Pas d'équipement Internet, absence d'aisance avec le numérique : 73 % des personnes âgées pauvres sont en difficulté avec la dématérialisation des démarches.

Enseignement n°10

Améliorer son habitat, partir en vacances, faire plaisir à ses proches seraient les priorités dans l'hypothèse de revenus plus importants.

2. Étude réalisée par CSA Research auprès d'un échantillon national de 755 individus âgés de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté (à 60 %) en France métropolitaine ainsi qu'en Martinique et Guadeloupe. Méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, et région de résidence. Questionnaire administré par téléphone du 5 avril au 2 mai 2024.



Les grands enseignements DE L'ÉTUDE QUALITATIVE

- 12 entretiens d'1h à 1h30 réalisés en face-à-face au domicile des personnes ou dans des locaux de l'Association (seul un entretien a eu lieu par téléphone, la personne résidant dans un département d'Outre-mer) auprès de personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres âgées de 61 à 94 ans. Les entretiens ont été réalisés entre le 5 juin et le 22 juillet 2024.

Enseignement n°1

Des parcours de vie qui n'éloignent jamais beaucoup du seuil de pauvreté.

Enseignement n°2

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien fait de calculs et de privations.

Enseignement n°3

Pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté, un quotidien vécu comme une stigmatisation.

L'étude met en évidence que le terme de "pauvreté" n'est pas tabou en soi, mais qu'il est inapte à rendre compte de leur situation. Car la pauvreté renvoie, dans leur perception, à une définition économique et sociale qui n'est pas la leur.

- La pauvreté fait référence tout d'abord à des situations bien plus graves que la leur ; et précisément ils dédient toute leur énergie à ne pas "devenir pauvre".
 - Conserver un toit, pouvoir se nourrir, rester propre...
 - Avoir peu, mais être encore capable de partager et d'offrir à manger
 - Avoir une image et une vie sociale respectables
- La pauvreté renvoie par ailleurs à des situations de soumission et d'exclusion. Or, les bénéficiaires ont sans cesse manifesté leur volonté de se réapproprier et ne plus subir des décisions qui déterminent leur existence. Et ils en appellent à :
 - Un besoin de pédagogie pour comprendre et se réapproprier des décisions.
 - Un besoin d'échanges et d'informations pour participer et être acteurs de la décision.

LES PRÉCONISATIONS

des Petits Frères des Pauvres

AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT

Préconisation n°1

Revaloriser sans délai le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

Préconisation n°2

Supprimer la récupération sur succession de l'Aspa, facteur de non-recours.

Préconisation n°3

Indexer sans délai les plafonds d'attribution de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière sur le seuil de pauvreté.

Préconisation n°4

Améliorer dans les deux ans la transition RSA/ASS/AAH vers la retraite pour éviter les ruptures de ressources, et soutenir la création d'un prêt à taux zéro en cas de délai de versement.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Préconisation n°5

Créer les conditions, dans les deux ans, pour rendre effective la solidarité à la source en élargissant les prestations éligibles, y compris le minimum vieillesse, afin de réduire le fort taux de non-recours.

Préconisation n°6

Augmenter dans les trois ans le nombre de bus France Services pour permettre aux personnes âgées les moins mobiles d'avoir accès aux services publics avec une offre du "dernier kilomètre".

Préconisation n°7

Améliorer la formation des agents France Services et des secrétaires de mairies à l'accueil des personnes âgées.

Préconisation n°8

Autoriser les banques à accepter la mise en place de prélèvements depuis les Livrets A pour le paiement de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière.

Préconisation n°9

Actualiser le portail mesdroitssociaux et lancer une grande campagne de communication pour le faire connaître.

Préconisation n°10

Mettre en place d'ici un an un numéro vert national "Allo mes droits sociaux" qui délivrera des informations sur les droits, les obligations, les démarches à accomplir et orientera les appelants vers les bonnes structures.

Préconisation n°11

Créer un statut spécifique de "bénévole aidant" pour permettre à des associations venant en aide aux personnes en difficulté d'habiliter des bénévoles pour utiliser Aidants Connect.

POUVOIR MIEUX VIEILLIR À DOMICILE

Préconisation n°12

Rendre accessible l'obtention de l'éco-prêt à taux zéro à MaPrimeAdapt' pour les personnes âgées qui ne peuvent financer le reste à charge des travaux d'adaptation de leur domicile.

Préconisation n°13

Mener un "Plan Marshall" pour la rénovation des Résidences Autonomie.

Préconisation n°14

Intensifier le développement des habitats alternatifs.

REDONNER GOÛT AU DERNIER QUART DE LA VIE

Préconisation n°15

Instaurer d'ici un an un Pass activités (sport + culture) pour les personnes âgées, sous conditions de ressources.

Préconisation n°16

Inclure sans délai le droit aux vacances dans les politiques d'accompagnement du Bien vieillir.

Préconisation n°17

Promouvoir le programme "Seniors en vacances" auprès du grand public, et augmenter le soutien aux associations rendant effectif le droit aux vacances pour tous.

Préconisation n°18

Pour lutter contre l'isolement géographique, généraliser la réduction des tarifs des transports publics ou bien leur gratuité après 65 ans, sous conditions de ressources.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ FUTURE

Préconisation n°19

Mettre en place, d'ici un an, à 55 ans, un rendez-vous retraite et accès aux droits pour les assurés dont les estimations de retraite seraient inférieures au seuil de pauvreté, et mieux cibler cette population dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Préconisation n°20

Évaluer l'efficacité des politiques de maintien dans l'emploi des seniors.

Parmi les personnes âgées de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté* :



69% témoignent de privations au cours des 12 derniers mois



Se priver d'aller
au restaurant **43%**



Se priver d'inviter
des proches **26%**



Limiter ses
déplacements **41%**



Arrêter de se
chauffer **25%**



Se priver de partir
en vacances **41%**

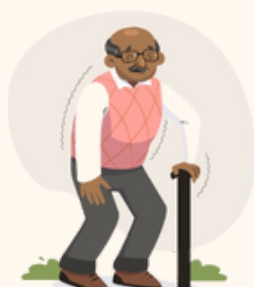


Sauter des repas **17%**



Plus de la moitié estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis 5 ans

31% déclarent faire face régulièrement
à des difficultés pour payer les factures
au quotidien



1 personne sur 10 indique ne pas avoir de complémentaire santé



...une part qui double auprès de ceux
qui touchent moins de 750€ par mois

37% se sentent abandonnées au sein de la société



...un sentiment d'abandon plus
fort en milieu rural : 42%



Plus d'1 personne sur 2 ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée



...mais seulement 31% d'entre elles souhaitent
être accompagnées pour connaître leurs droits

73% sont en difficulté avec la dématérialisation des démarches

Non utilisation d'Internet, manque d'aisance avec les
outils numériques...



Réalisé à partir de l'étude CSA Research
Avec le soutien financier de :